



Discours Amiri prononcé par S.A. le Premier Ministre à l'occasion de l'ouverture de la première session ordinaire de la treizième législature de l'Assemblée Nationale

Le 31 Mai 2009

Louange à Allah le Tout Puissant pour ses bénédictions; nous recourons à lui, nous lui demandons pardon et devant lui nous nous retentissons. Que la paix et les bénédictions d'Allah soient avec son prophète et ses nobles compagnons.
Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale Vénérable,

Chers Frères et Sœurs Membres de l'Assemblée Nationale Vénérable,

Au nom d'Allah le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux,

J'ai le plaisir d'adresser au peuple koweïtien mes félicitations et mes vœux les plus sincères pour avoir élu ses représentants à l'Assemblée Nationale et pour avoir exercé ce droit patriotique dans une ambiance qui s'est distinguée par la liberté et l'honnêteté et qui a mérité le louange des préparations et des efforts déployés qui ont marqué l'organisation et l'accomplissement du devoir d'élection, et qui ont soutenu les efforts des responsables du déroulement de la procédure électorale dans l'exercice de leurs responsabilités avec honnêteté et transparence. Tout cela a contribué à réaliser l'esprit de fraternité et de la compétition honnête qui a présidé aux candidats et aux électeurs, et a traduit pratiquement la bonne performance démocratique et l'enracinement de l'aspect civilisé de l'Etat du Koweït.

J'ai le plaisir à cette occasion de féliciter les sœurs et les frères membres de l'Assemblée Nationale pour avoir réussi aux élections parlementaires et pour avoir gagné la confiance des citoyens. Ils représentent, avec responsabilité et conscience, le sens le plus sublime de l'union nationale ainsi qu'ils ont inscrit, par ces élections, une réussite historique et honorable pour la femme koweïtienne qui a toujours soutenu l'homme dans le service de sa patrie avec compétence et habileté.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale Vénérable,
Chers Frères et Sœurs Membres de l'Assemblée Nationale Vénérable,

Nous sommes au seuil d'une évolution qualitative dans l'exercice parlementaire et le travail gouvernemental visant à passer à une nouvelle étape de coopération entre les autorités afin de réaliser les ambitions aspirées et de pousser en avant le processus de développement global dans les divers domaines et sur tous les niveaux. Les ambiances politiques tendues qui ont régné sur le pays l'année



passée ont rendu impossible la réalisation des accomplissements attendus. Pourtant, il serait équitable de signaler quelques efforts, tel l'effort prodigué par le gouvernement en collaboration avec l'Assemblée Nationale qui a résulté en la promulgation de la loi no. 28 de l'année 2008 concernant l'établissement d'un fonds pour traiter les situations des citoyens ayant des problèmes à payer leurs crédits à la consommation aux banques et aux sociétés d'investissements. Cette loi a pour but de donner aux citoyens ayant difficultés à régler leurs crédits des facilités et de traiter leurs conditions financières moyennant le règlement des droits des banques et des sociétés d'investissements par ce fonds.

En plus, les autorités compétentes sont entrain d'envisager quelques modifications sur cette loi dans le but d'élargir la sphère des citoyens profitant de ce fonds, d'augmenter le capital, et de proroger la période fixée pour acquitter les dettes, et ce dans le cadre des efforts prodigués par le gouvernement pour alléger les fardeaux de vie pour les citoyens et affronter le phénomène de l'augmentation des prix des matières de consommation qui s'est imposée avec l'apparition de la crise d'augmentation des prix mondialement. Le gouvernement a déjà promulgué le décret-loi no. (2) de l'année 2009 concernant le renforcement de la stabilité financière à l'Etat après que les répercussions de la crise mondiale financière ont affecté la plupart des marchés financiers partout dans le monde, et ce dans le but de pouvoir faire face aux effets de cette crise sur l'économie nationale et de protéger notre système financier de ses répercussions. L'application de cette loi a prouvé sa réussite à éliminer les craintes accompagnant sa promulgation qui a approuvé l'intervention de l'Etat avec le minimum coût possible du bien public et un maximum de garanties, étant donné que tout délai ou ajournement aurait pu secouer les piliers de la structure économique dont la bourse du Koweït, le secteur bancaire et les sociétés inscrites et non inscrites, outre les dégâts qu'auraient subi les petits et les grands déposants et le chômage dont a souffert les citoyens travaillant au secteur privé. Il est à noter que l'hébergement du premier sommet arabe économique, sociale et de développement au Koweït a poussé d'une manière inattendue le développement et l'intégration économique arabe avec ses éléments et ses exigences sur tous les niveaux. De même, ce sommet s'est distingué par plusieurs autres accomplissements dont le plus important est la réalisation de la fameuse conciliation arabe entre des frères séparés par les conflits qui ont failli menacer la sûreté nationale arabe et résulter en des conflits qui auraient secoué la stabilité de tous les pays de la région. En plus, le sommet lui même s'est transformé en une manifestation qui a concrétisé la solidarité avec le peuple palestinien à Gaza. L'Etat du Koweït est tenu de poursuivre l'exécution des résultats et des décisions positives résultant du sommet étant donné qu'il était le président de ce sommet, afin de garantir la réalisation de ses objectifs espérés. L'Etat du Koweït assume aussi la présidence du sommet des pays du Golfe, ce qui exige la multiplication des efforts afin de renforcer la solidarité des pays du Golfe et de pousser le processus du travail coopératif dans les divers domaines.



**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale Vénérable,
Chers Frères et Sœurs Membres de l'Assemblée Nationale Vénérable,**

Nous espérons grandement pouvoir trouver une nouvelle formule qui renforce les mécanismes du travail commun entre l'Assemblée Nationale et le Gouvernement afin que cette législature se distingue par la performance productive et l'accomplissement fructueux. Le gouvernement est en train de mettre son programme pour la prochaine période à la lumière des conditions sécuritaires environnantes et des changements économiques et financiers, locaux et internationaux, dans un contexte qui s'harmonise avec les orientations et les objectifs du plan global du développement durable que le conseil suprême de la planification et du développement est en train de préparer pour les années 2009/2010- 2013/2014. Le gouvernement présentera bientôt son programme de travail et le projet du plan de développement à votre vénérable Assemblée en vue d'entreprendre leur travail exécutif.

Et si le plan de développement reflète la vision du gouvernement jusqu'à l'an 2035 (visant à transformer le Koweït en un centre financier et commercial attirant l'investissement, et où le secteur privé dirigera l'activité commerciale, renforcera l'esprit de compétition, élèvera la compétence de la production sous l'ombre et le support d'un appareil institutionnel d'Etat, préservera les valeurs et l'identité sociale, réalisera le développement humain et le développement équilibré, et fournira une structure de base convenable, des législations développées et un environnement encourageant), le gouvernement, à la lumière de cette vision, s'engage à présenter un programme réaliste et à mettre des tables de temps tout en spécifiant les mécanismes de suivi, d'évaluation et d'interrogation ce qui contribuera à bien concrétiser les projets et les réformes du programme et reflètera l'engagement du gouvernement à travailler d'une manière à réaliser les objectifs visés.

Sans doute le plan de développement et le programme de travail du gouvernement forment une base intégrale pour le processus du développement global et durable qui donne la priorité au citoyen koweïtien et au fait d'améliorer son niveau de vie et l'aider à améliorer ses capacités scientifiques et pratiques afin de pouvoir convoier les raisons du progrès civilisé, ce qui exige de dépasser les questions secondaires qui ont marqué l'étape précédente et qui rendaient impossible pour l'Assemblée autant que pour le Gouvernement, de donner à cette priorité l'effort et l'intérêt qu'elle mérite.

A cet effet, nous devons être tout à fait conscients des défis sécuritaires que témoigne la région et être sérieusement prêts à coopérer afin de pouvoir faire face aux risques de ces défis qui menacent les piliers de la stabilité et de la tranquillité dans notre pays comme le montre les transformations politiques et leurs effets et répercussions sur les deux niveaux, sécuritaire et économique, des pays de la région.



**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale Vénérable,
Chers Frères et Sœurs Membres de l'Assemblée Nationale Vénérable,**

La situation de l'épuisement politique qu'a témoigné la scène régionale pendant la période passée n'a engendré qu'un recul des efforts de la construction de l'Etat moderne auquel nous aspirons et dont les résultats étaient l'accumulation des inquiétudes, des charges et des échéances pleines de risques, de telle manière que cela exige de nous tous la multiplication de nos efforts sérieux ainsi qu'un esprit de prédilection patriotique dont les aspects nous manquent.

Il est inutile de perdre le temps à déterminer qui devrait assumer la responsabilité dans ce cas, mais nous devons nous hâter à dépasser les différends et à contenir les obstacles en élevant haut le drapeau de la justice moyennant le bon usage de la justice, et de redresser le discours politique qui s'est reflété négativement sur notre expérience démocratique, sur nos critères, sur notre union nationale, et sur la sécurité, l'avenir et la stabilité de notre pays, et qui est devenu la cause de la détérioration des efforts de développement et du recul de notre pays après qu'il était le pionnier dans plusieurs domaines.

Devant toutes ces réalités, le gouvernement doit se mettre d'accord avec l'Assemblée Nationale dans le but de réaliser un travail commun en acceptant toute critique objective dans n'importe quel domaine dans le but de réaliser la réforme et le développement. L'Assemblée est demandée d'exercer son rôle législatif et de control, ainsi que d'assumer ses responsabilités dans les limites de ses compétences constitutionnelles et légales.

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale Vénérable,
Chers Frères et Sœurs Membres de l'Assemblée Nationale Vénérable,**

La prochaine étape renferme beaucoup de défis et de responsabilités; il est donc nécessaire que le gouvernement et l'Assemblée se mettent d'accord sur une formule claire et une entente réciproque à propos des mécanismes de coopération fructueuse dans la performance, permettant de regagner la confiance de nos citoyens en nos capacités, en s'engageant à adopter leurs ambitions dans la réalisation des accomplissements, des acquis et des objectifs de développement souhaités.

A partir de là, on appelle à une nouvelle vision du travail national et à l'exercice d'un discours positif dans le travail politique, basé sur une intention sincère de changement et sur le fait de s'engager à suivre ce procédé d'une manière claire et concrète en vue de faire face aux répercussions des étapes passées et de ses effets accumulés. De même, on a annoncé le projet réformiste de développement lequel reflète l'interprétation réelle des processus de changement et du procédé objectif dans l'organisation des échéances du travail national à travers un organisme de dossiers dont les sujet sont axiaux; ce sont des dossiers qui méritent un intérêt primordial, surtout qu'ils sont le sujet, sur le niveau national, d'un consensus



unanime et tout le monde est d'accord sur l'importance de leurs dénominateurs communs impliqués à pousser le processus de la construction nationale vers les objectifs souhaités, et notamment :

Premièrement: Le dossier de la protection de l'union nationale: il traite les aspects et les phénomènes du fanatisme sectaire, tribale et factieux, odieux et détestable que témoigne le pays dans plusieurs positions et situations de telle manière qu'ils sont devenus une source d'angoisse et de souffrance dans tous les domaines de la vie, et une source de crainte de la possibilité qu'ils pourraient affecter les relations fortes qui lient les composants de la société koweïtienne, et menacer les constantes et les éléments de cette communauté en s'occupant des questions factieuses et régionales au détriment de l'union nationale.

Deuxièmement: Le dossier de l'application des lois: il traite les mesures obligatoires et fermes dans l'application de la loi sur tout le monde; cette démarche dépasse le sphère des slogans pour aboutir à l'application réelle et réaliste d'une manière à renforcer la confiance de la performance institutionnelle et à consacrer la vénération de l'Etat, afin de préserver la sécurité sociale, de répandre une atmosphère de stabilité et de tranquillité, de travailler à rendre plus solide les règles de la loi, et de renforcer la justice, l'égalité et l'égalité des chances pour tous, car il n'y a pas plus fort que la loi. C'est une question qui exige la révision et la purification de la structure juridique d'une façon à convoier les changements sécuritaires, sociaux et économiques, à assurer les différents besoins du développement et à renforcer les engagements personnels et les règles nécessaires pour assurer leur mise en œuvre et punir ceux qui ne les respectent pas pour que ces engagements continuent à être les normes dominantes, essentielles et solides dans la protection des acquis patrimoniaux et le renforcement de l'aspect civilisé de l'État du Koweït.

Troisièmement: Le dossier de la relation entre les deux pouvoirs, législatif et exécutif: il porte sur les moyens de traiter les causes et les raisons de la répétition des goulots d'étranglement qui entravent la coopération entre ces deux pouvoirs et qui se sont transformés en aspects douloureux et inquiétants touchant les côtés les plus importants de l'État, ce qui nous agace et augmente notre inquiétude, et nous oblige à dépasser, en paroles et en actes, toutes les questions desquelles nous avons souffert depuis longtemps, de manière à renforcer les constantes qui incarnent l'esprit de la Constitution et de toutes les lois dans le cadre de la compétence de chacun de ces deux pouvoirs, surtout dans l'utilisation des outils de contrôle parlementaire, afin d'aboutir à une formule pratique pour un dialogue constructif et une coopération positive, sans saper ce droit ni permettre de le dépasser arbitrairement, afin d'éviter de récolter l'opposé de ce que nous voulons et souhaitons. Il faut bien savoir que l'originalité de notre engagement à l'application de la Constitution et de ses dispositions ne laisse aucune place à des spéculations à ce sujet, étant donné que notre Constitution est l'objet de notre fierté et de notre orgueil.



Quatrièmement: Le dossier de l'information: il traite la rhétorique médiatique des médias locaux, imprimés, audibles et visuels, officiels et inofficiels, en vue de dresser et corriger ceux qui dévient du trajet correct et de développer leur rôle informatif, car avec l'augmentation des moyens de communication et de leurs outils, et devant l'ouverture médiatique à travers la technologie des satellites et des sites Web, nous avons trouvé que certaines de ces méthodes se sont permises de violer les lois, les normes éthiques et la fidélité professionnelle dans leur discours médiatique en dépassant les limites de la liberté responsable, en portant atteinte aux constantes nationales dans leurs dimensions internes et externes, en portant atteinte à la dignité des gens, en les diffamant, et en nuisant à la réputation et à la position de l'État du Koweït, le pionnier dans le domaine de la liberté d'expression. Tout ce qui précède ne peut être toléré au temps où nous espérons des médias locaux d'être la conscience vive et la tribune honnête qui illuminait l'opinion publique et investissait sa mission sublime dans le service de la nation et des citoyens.

Au niveau exécutif, le gouvernement a entrepris les mesures nécessaires en formant des équipes de travail spécialisées qui participent, par leurs activités et leurs expertises au sein et en dehors du secteur public, y compris l'utilisation de l'expertise internationale et développée, à étudier les dossiers mentionnés ci-dessus et proposer les solutions réalistes et pratiques convenables pour chacun d'eux, et ce en collaboration avec les autorités gouvernementales concernées et dans le cadre d'un programme de travail exécutif précis renfermant les exigences et les mesures du travail d'une manière globale et intégrale.

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale Vénérable,
Chers Frères et Sœurs Membres de l'Assemblée Nationale Vénérable,**

En effet, le travail national ne se limite pas à ces dossiers vu qu'il y a d'autres dossiers qui sont d'une grande importance et liées à des questions de développement nécessaires, en particulier ceux qui rentrent dans le vif des besoins, des préoccupations et des intérêts des citoyens, d'où en premier le lieu le dossier économique. Ce dernier traite les questions de l'économie nationale, y compris les projets de développement, l'orientation réformiste de l'économie vers l'ouverture et la diversité afin de faire progresser les capacités et les énergies créatives de nos citoyens, et l'adoption de la méthode de la compétence et de la croissance dans les divers domaines et activités visant à promouvoir la diversification des sources du revenu national et de surmonter les obstacles possibles, notamment avec l'oscillation des prix du pétrole, ainsi que visant à permettre au secteur privé de guider cette économie et de consacrer la tendance pratique vers la privatisation, dans le but d'offrir plus d'opportunités d'emploi à la main-d'œuvre nationale et attirer des capitaux étrangers et des techniques modernes, ce qui encouragera les efforts visant à concrétiser le plan de développement et la vision à long terme pour faire du Koweït un centre financier et commercial distingué dans la région et le monde entier.



En outre, il y a le dossier des services vitaux, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation, du logement, et autres; il traite les moyens capables d'améliorer la qualité de ces services ainsi qu'il encourage le secteur privé à exercer un rôle plus efficace dans le cadre de chacun de ces services, de manière à réaliser tous les besoins ciblés et apaiser les craintes des gens et leurs préoccupations envers leurs questions nécessaires et leurs aspirations dans les différents domaines de la vie et passer avec eux d'un succès à un autre plus grand, si Dieu le veut.

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale Vénérable,
Chers Frères et Sœurs Membres de l'Assemblée Nationale Vénérable,**

Nos ancêtres ont vécu sur cette terre, génération après génération, et vivre dans la gêne ne les a pas empêchés de vivre une vie décente, et par leur foi et leur coopération, ils ont construit sur cette terre une patrie immortelle par leur volonté d'une vie commune et l'ont transformée, par leur patience et leur clairvoyance, en un abri sécurisé pour eux, pour nous et pour nos futures générations. La Churaa était leur choix dans l'organisation de leurs affaires, la pureté de leurs intentions était la cause de la satisfaction de Dieu, et le bon dialogue était leur moyen de surmonter les obstacles et atteindre des objectifs.

Ceux-là sont nos pères, nos grand-pères et nos ancêtres. Nous remercions Dieu qui a fait de nous les fils de ceux qui nous ont offert le grand don qui nous a mis en tête des pays développés, et nous remercions le Tout-Puissant pour ses bénédictions. Soyons pieux afin de pouvoir garder notre patrie et suivre les traces de nos ancêtres tout en chérissant notre union, nos constantes, notre mission nationale, notre identité, nos valeurs enracinées, l'éthique de la citoyenneté et ses piliers de loyauté et d'appartenance, et nos constantes démocratiques qui sont les fruits les plus chers de la Churaa établie par nos prédécesseurs, en paroles et en actes, et devenue la chère valeur civilisée de notre vie.

C'est le grand dépôt que nous avons juré tous, devant Dieu et devant le peuple et l'histoire, de garder afin que le Koweït demeure l'oasis de la sûreté et de la sécurité, la patrie du progrès et de la vie décente pour tous ceux qui vivent sur son territoire pur et sacré, et une patrie libre bien valorisée par ses fils fidèles dans un monde qui n'a de place que pour les gens forts par leur union et leur cohérence comme dit Dieu dans le coran sacré: "Et cramponnez-vous tous ensemble au "Habl" (câble) de Dieu et ne soyez pas divisés", Dieu a dit la vérité.

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale Vénérable,
Chers Frères et Sœurs Membres de l'Assemblée Nationale Vénérable,**
Les expériences passées ont montré que la stabilité politique est une condition essentielle et nécessaire pour réaliser la stabilité économique et la performance fructueuse de toute société. Puisque nous sommes tous soucieux du



développement de notre économie autant que nous sommes engagés à protéger les biens publics et à lutter contre la corruption, nous devons savoir que cet engagement à traiter les problèmes et les défis auxquels nous faisons face ne pourrait être fait que par l'approche positive et par la proposition des solutions réalistes et des mesures pratiques qui nous aident à trouver un traitement bien étudié pour tous les problèmes et les questions que nous affrontons.

La précision et la délicatesse de cette phase avec ses dimensions sécuritaires, politiques et économiques, en plus de l'accablement politique qui a épuisé le pays ces derniers temps, obligent tout le monde à être à la mesure de la responsabilité pour faire face aux divers défis, de manière à renforcer la confiance et l'espoir que nous sommes capables de protéger nos réalisations et être à la hauteur des ambitions des citoyens et leurs aspirations à vivre une vie décente dans une patrie prospère, stable et sûre au présent et dans l'avenir avec la permission de Dieu.

Je prie Dieu Tout-Puissant de nous guider pour unir nos intentions et nos actions pour le bien de notre pays et pour protéger notre peuple de tous les maux, ainsi que je le prie pour que le Koweït demeure, par la volonté de ses fils fidèles et avec la permission de Dieu, une forteresse imprenable, sûre et prospère.